



Délibération n° 22

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Finances/subventions

Domaine de compétence :
7.5.1 – Demande de subventions

Le Lundi cinq décembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
05/12/2022

Membres présents : 20

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 29

Arrivée de Madame DUFOUR
Lyliane et Madame NEMPONT
Marine à 18 h 45

Affiché le 19/12/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLET, **Maire**, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine

Absent (s) excusé (s) : Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART

Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame ELYSE Andréa

Objet : Requalification des espaces publics 1ère phase – Dispositif « Centre-Ville-Centre Bourg »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Engagement de la Commune à ne pas favoriser le commerce périphérique dans le cadre du dossier de financement « Redynamisation des centre-villes/centre-bourgs »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les modalités d'intervention du dispositif régional « Centre-Ville/Centre-Bourg » pour

lequel la Commune a été déclarée lauréate,

Vu la délibération en date du 21 novembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du dispositif régional « Centre Ville/Centre Bourgs »,

Considérant que :

- pour finaliser le dossier de financement auprès du Conseil Régional, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la Commune à ne pas favoriser le commerce périphérique ;
- lors du dépôt de candidature de l'appel à projet du dispositif sus-visé, la Commune devait prendre l'engagement de ne pas favoriser le développement du commerce périphérique, engagement formalisé selon les termes repris dans le document ci-annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider l'engagement de la Commune à ne pas favoriser le commerce périphérique, conformément aux dispositions reprises lors de la candidature au dispositif « Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs »

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

